

Résolution présentée par la délégation de la Biélorussie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Sécurité des populations à travers les réseaux sociaux

L'Assemblée Générale,

Alarmée par la violence sur les réseaux sociaux notamment les cyberharcèlements, les harcèlements sexuels, les diffamations, les calomnies, les manipulations psychologiques voire l'exposition à des contenus choquants,

Constatant que les réseaux sociaux engendrent des manifestations violentes, parfois incontrôlables pour le gouvernement et les autorités,

Observant que dans de nombreux pays, notamment la France, le Sri Lanka, la Suisse, le Tchad ou encore les Etats-Unis, de nombreuses manifestations ont éclaté et provoqué des regroupements non pacifiques et violents, entraînant des blessés, voire même des morts,

Soulignant que les réseaux sociaux sont à de nombreuses reprises la cause de ces violences et de ces regroupements, et qu'il est important, à partir de ce constat, de faire cesser ces comportements ou de les réduire drastiquement afin d'éviter au maximum l'insécurité de la population,

Décide par trois procédés visant les réseaux sociaux :

- de créer une application permettant d'accéder à des réseaux sociaux tels qu'Instagram, Tik Tok, Telegram et Facebook, sur laquelle chaque utilisateur devra se connecter à l'aide d'une identité numérique vérifiée (par numéro de téléphone ou identifiant officiel) ;
- de rendre cette mesure internationale, en prévoyant un fonds partagé entre les pays participants, dont le financement sera proportionnel au nombre moyen de manifestations violentes recensées dans chaque pays au cours des trois dernières années (par exemple un pays ayant vécu dix manifestations violentes contribuerait à la hauteur de 100 000\$, tandis qu'un pays sans incident récent participerait à hauteur de 50 000\$ minimum) ;
- de permettre l'utilisation mondiale de cette application grâce à l'acceptation de tous les numéros de téléphone, quel que soit le pays d'origine.